

Commune de
Plouneour-
Brignogan-Plages



Canton de
LESNEVEN



Département du
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202608.59

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-cinq août, le conseil municipal de Plouneour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le vingt-et-un août de la même année, par Pierre ABAUTRET, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Nathalie CORRE, Dominique PEDRON, Frédérique BELLIER, Luc LE ROUX, Estelle DI SILVESTRO, André CAM, Marie-Pierre HAMON, Marie LE MERDY, Pascal FRODEAU, Valérie SEVILLON, Manon LUNVEN, Adrien MORVAN, Laurence CASSET, Olivier RONVEL, Olivier COLIN-BARRAND, Patrice LELOUP, Jean-Cassien LORIDANT, Robert BOULAIS.

Excusés : Jean-Claude ROUDAUT, Fabien BUORS, Mariannick LE MENN, Marylène SALOU.

Pouvoirs : Jean-Claude ROUDAUT à Nathalie CORRE, Fabien BUORS à Adrien MORVAN, Mariannick LE MENN à Frédérique BELLIER, Marylène SALOU à Patrice LELOUP.

Secrétaire de séance : Valérie SEVILLON

Délibération portant sur un contrat pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose qu'en raison d'une erreur dans la délibération 2026-05-13 (*quotité erronée*), il convient de délibérer à nouveau concernant un poste d'Atsem non permanent créé par délibération du 19 juin 2025 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

- Poste d'Atsem à temps complet du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 de 35 heures hebdomadaires annualisées

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve l'emploi suivant, selon la quotité horaire définie et sur la durée indiquée : poste d'Atsem à temps complet du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 de 35 heures hebdomadaires annualisées
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce recrutement.

Fait et délibéré à Plouneour-Brignogan-Plages
Le 25 août 2026
Le Maire
Pierre ABAUTRET

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

